

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 012-689/12/CC

**■ Adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Association Nationale des Présidents de Conseils de Développement, pour son Conseil de Développement.
DPEATSV 12/8732/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 22 juin 2009, le Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole a acté la relance de son Conseil de développement pour un mandat 2009-2014. Ce faisant, il a réaffirmé son souhait d'associer les citoyens aux grandes orientations qui dessineront l'avenir du territoire.

Ces rencontres régulières permettent au Conseil de développement à la fois de conduire sa propre réflexion sur certains enjeux qu'il a identifiés pour le territoire Marseille Provence Métropole et d'accompagner la Communauté urbaine sur des sujets majeurs tels le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Climat Energie Territorial ou le Plan de Déplacements Urbains. Afin de promouvoir ces travaux, un effort de communication a été réalisé avec la mise en place de nouveaux outils comme une Lettre d'information trimestrielle et un site internet dédié.

Fort de ces travaux, le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole a adhéré par délibération du Conseil de Communauté du 21 octobre 2011 à la Coordination Nationale des Conseils de développement.

Ce réseau national entend aujourd'hui se doter d'une structuration renforcée. Une Association Loi 1901 dénommée « Association Nationale des Présidents des Conseils de développement » disposant d'une ingénierie technique dédiée a donc été créée le 22 août 2012. Elle vise le développement de relations plus étroites avec les grands réseaux d'élus et d'acteurs du territoire (ACUF, AdCF, FNAU ...) et la montée en puissance d'actions partagées (Lobbying, publications, rencontres...).

Cette association conservera les grands objectifs de la Charte fondatrice du réseau national adoptée en 2007 à Plaine Commune à savoir :

- promouvoir la démocratie participative ;
- faciliter les échanges et mutualiser les expériences ;
- travailler sur des préoccupations partagées ;
- améliorer la représentativité des Conseils au niveau national de manière à mieux faire entendre leurs préoccupations communes.

Pour assurer ses dépenses de fonctionnement, l'association prévoit dans ses statuts, une participation financière annuelle des collectivités supports de Conseils de développement de l'ordre de 0,01 euro par habitant. Ainsi, pour Marseille Provence Métropole, ladite subvention s'élève à 10 000 euros.

Le Conseil de développement disposant d'un budget mis à disposition chaque année par la Communauté urbaine pour son fonctionnement, a acté par décision du Bureau du 8 juin 2012, le principe d'une participation annuelle au profit de l'Association Nationale des Présidents de Conseils de développement. Toutefois, cette instance ne disposant pas de la personnalité juridique, il revient à la Communauté urbaine d'en valider la décision.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

**Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2012**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition et aux nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de développement.
- La délibération AEC 011-21/10/11 CC du 21 octobre 2011 relative à l'approbation de l'Adhésion du Conseil de développement Marseille Provence Métropole à la Coordination Nationale des Conseils de développement;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le territoire de Marseille Provence Métropole doit être représenté lors des débats et rencontres nationales organisés dans le cadre de la Coordination Nationale des Conseils de développement ;
- L'intérêt d'un partage d'expériences entre Conseils de développement et la nécessité d'un lobbying pour une meilleure reconnaissance des Conseils de développement et de leur rôle auprès des intercommunalités ;
- Que le Conseil de développement ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est à la Communauté urbaine qu'il revient de prendre la décision de subventionner cette association ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une cotisation de 10 000 euros à l'Association Nationale des Présidents de Conseils de développement pour l'exercice 2012 et les exercices suivants.

Article 2 :

Les crédits nécessaires, sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
- Sous-politique B310 – Nature 6281 - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Aménagement
de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI